



PORTRAIT

BPIFRANCE, LEVIER PUBLIC DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

p. 12

La filiale de la Caisse des dépôts et de l'État français consacre plus d'un milliard d'euros par an à la transition énergétique, sous la forme de prêts et d'investissements en fonds propres. Le secteur des énergies renouvelables est l'un des grands bénéficiaires de cette stratégie, qui vise à soutenir les industriels en France et à l'export.



DOSSIER

LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE AU SERVICE DES RENOUVELABLES

p. 20

Comment faire rimer mobilité électrique et énergies renouvelables ? C'est tout l'enjeu de la période actuelle. Car si cette motorisation se généralise et répondra bientôt à une multitude de besoins, un mix électrique fortement décarboné est indispensable pour qu'elle soit vertueuse. Du véhicule lui-même à la réutilisation de certains de ses éléments, en passant par l'emploi de réseaux intelligents, de nombreuses expérimentations vont en ce sens et devraient permettre l'intégration systématique des énergies renouvelables.



ENQUÊTE

LE WINTER PACKAGE JETTE UN COUP DE FROID

p. 32

Il manque d'ambition, le principe de neutralité qu'il introduit dans les appels d'offres est contre-productif... Le nouveau paquet énergie de la Commission européenne, présenté le 30 novembre 2016, est mal perçu par la profession.

L'ESSENTIEL DE L'ACTU 4

Retour sur : ASAA à EnerGaia 6

INNOVATION & TECHNOLOGIE

EEL Energy, une nouvelle technologie qui va faire des vagues 8

COOPÉRATION NORD-SUD 10

ENTREPRISE

BPIFrance, levier public de l'industrie française des énergies renouvelables 12

TERRITOIRES

Actualités 16

Réseaux au bois, les territoires résistent 18

DOSSIER MOBILITÉ

La mobilité électrique au service des renouvelables 20

Feu vert pour la mobilité électrique ... 22

Batteries : une seconde vie bien remplie 26

Solaire bien piloté, voiture bien rechargée 28

La voiture photovoltaïque 30

ENQUÊTE

Le Winter Package jette un coup de froid sur les énergies renouvelables 32

CHALEUR RENOUVELABLE 36

ÉTUDES 45

MÉTIERS & FORMATIONS 46

OFFRES D'EMPLOI 47

AGENDA 48